

PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 4 septembre 2017 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Katia PERRET MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLET Adjoints au Maire.

J GUERRIER, Marie LABROSSE, Jean BARTHOMEUF, Peter WATSON, Gérard LEFEBVRE, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Pascale LABART (pouvoir donné à Peter WATSON) Françoise EYRAUD (pouvoir donné à Bernard REY), Sandrine TESTAS. Souéde LATRECHE

Secrétaire de séance : P L BALLET

Convocation faite le : 29 août 2017

publiée le : 29 août 2017

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2017 est approuvé, à l'unanimité

I – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire informe le conseil de la démission d'une conseillère municipale, Mme BLANC-MONOT, en date du 7 juillet 2017.

Conformément à la loi, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, remplace le conseiller municipal élu sur cette liste.

L'élue qui arrive après est Mme Souede LATRECHE.

Le Conseil Municipal, prend acte de ce changement et de l'installation de Mme Souede LATRECHE.

II – ESPACE MULTI-LOISIRS :

Présentation de l'avant-projet sommaire par l'architecte

M le Maire donne la parole à Monsieur PUTZ architecte et à Madame Billard bureau d'étude, et suspend la séance du conseil municipal le temps de la présentation de l'avant-projet sommaire de l'espace multi-loisirs .Monsieur PUTZ rappelle la demande de la mairie : conserver le 1000 club, augmenter la capacité d'accueil en améliorant l'isolation thermique et acoustique, rajouter un sas et un préau, tout en tenant compte de l'exiguïté de l'emplacement.

L'intérieur du 1000 club est vidé de tous les locaux annexes, il reste une grande salle d'un seul tenant pouvant recevoir 175 personnes ; Les WC, salle de réchauffe et rangement sont construit en extension.

Discussion autour de cette présentation ;

Monsieur J. BARTHOMEUF : concernant les petits toits on ne voit plus le 1000 club, peut-on mettre quelques pyramides sur les côtés ?

Monsieur PUTZ : nous en avons déjà discuté, il faut faire de l'espace extérieur quelque chose de beau.

Madame K. PERRET : on ne touche pas le toit ?

Monsieur PUTZ : non la toiture n'est pas prévue.

Le bar peut être déplacé pour gagner de l'espace.

M. le Maire : suite à cette présentation, monsieur PUTZ continue t- il le travail ?

M. F. BLOCH : 1) souhaite que les associations soient conviées, que le projet soit adopté par les spinosiens

2) rappelle qu'il faut demander l'avis des bâtiments de France

M. le Maire : pour mémoire, nous avons travaillé sur ce projet et étions d'accord pour conserver le 1000 club qui est une réalisation de François Paour construit par les spinosiens.

JP PILLON : Il y a des contraintes d'espace, on doit en tenir compte.

Monsieur P-L BALLEET : il faut prévoir que puisse manœuvrer une camionnette à l'entrée.

Monsieur PUTZ : la trame fait 3 m, ça passe.

M. le Maire : s'il n'y a plus de questions, je mets au vote :

1) pour la poursuite ou non de l'étude de marché avant-projet simplifié

Le conseil approuve à l'unanimité la poursuite de l'étude.

2) autoriser le maire à effectuer les démarches de poursuite du projet

Monsieur J. BARTHOMEUF non ce n'est pas encore le moment, nous sommes encore en avant-projet.

Monsieur PUTZ : nous attendons le choix du bureau de contrôle

M. le Maire nous sommes en discussion, nous vous communiquerons les coordonnées ces prochains jours.

Pour le conseil municipal d'octobre nous reparlerons financement à engager, et nous devons rencontrer rapidement les associations.

Monsieur J. BARTHOMEUF : oui il faudra parler de l'espace multi loisirs, de l'échange de terrain avec la famille Vignard.

Monsieur PUTZ : sur le plan de l'APS, nous avons prévu les jeux de boules, le terrain de foot à 7, les cheminements, tous ces points sont à préciser.

Après l'avant-projet sommaire (APS), on passe à l'avant-projet définitif (APD) pour déposer le permis de construire, puis au Projet DCE, Dossier de Consultations des Entreprises.

Départ de M PUTZ 20h27, l'autorisation à donner au maire étant reportée à l'APD

III - TERRAIN EMPLACEMENT RESERVE ERL

Le 29 juin 2017 s'est tenue à la mairie de Saint Bernard l'audience d'expropriation pour le terrain situé rue de la Saône, concerné par l'emplacement réservé pour les logements N°3.

M. F. BLOCH indique que la procédure s'est déroulée en bonne et due forme et que tout a été fait dans la légalité, en toute transparence.

M. le Maire donne la parole à Monsieur G. LEFEBVRE afin d'expliquer au Conseil sa prise de position.

Monsieur G. LEFEBVRE le jugement a été rendu à 478000€.

M. le Maire rappelle que les domaines estimaient à 350 000€

Monsieur G. LEFEBVRE : c'est jugé c'est jugé, j'adhère à la démarche faite par la commune en toute légalité.

M. le Maire : merci d'avoir rappelé ce point ; ce soir nous devons prendre une décision pour la suite du dossier car nous sommes maintenant propriétaire de ce tènement.

Monsieur J-P PILLON on savait bien que 350 000€ n'était pas le prix.

M. le Maire : C'est le prix donné par les services des domaines de l'Etat et une collectivité est tenue de faire une offre en respectant cette estimation. Le juge a tranché. La question maintenant est fait-on appel du jugement ou non ?

Monsieur J. BARTHOMEUF seul un avocat peut trancher, un conseil pour nous orienter.

M. le Maire : F Bloch et moi-même avons eu l'avocate Maître Louis, si on fait appel la marge de manœuvre est très faible.

M. F. BLOCH il faut bien faire attention à ce que l'on fait, de toute façon on est obligé de payer.

Après discussion et suite au délibéré en date du 24 juillet 2017 rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bourg en Bresse le montant dû par la commune est de 478 000€.

La commune décide de ne pas faire appel de ce jugement.

M. le Maire : nous avons 3 mois pour régler cette somme, soit en passant par un notaire pour un cout de 7300€, soit en passant par un avocat, là nous n'avons pas le montant des frais.

Le conseil décide de se renseigner du cout auprès de l'avocat et de garder le moins cher des deux.

M. le Maire demande à Monsieur P. WATSON d'assurer le bien.

M. le Maire : 478 000€ plus les frais, environ 7000€, pour le financement je vous propose de partir sur un portage momentané, pour ensuite trouver un promoteur bailleur. La question est doit-on passer par emprunt ?

Monsieur P. WATSON précise que le cout d'un portage est toujours plus élevé qu'un emprunt long terme.

M. le Maire nous allons prévoir une réunion de la commission urbanisme afin que l'on puisse avancer en terme de programmation immobilière. Discussion autour des logements et commerces.

Monsieur J. BARTHOMEUF pas plus de 6 logements aidés.

M. le Maire il faut aller vite dans le projet, trouver des investisseurs qui proposent un projet tenant compte de toutes les contraintes et obligations.

Après délibération, le conseil autorise le maire à effectuer les démarches de règlement des sommes engagées par un portage financier et à rechercher des opérateurs immobiliers pour proposer un projet adapté.

IV – LOCAL REZ DE CHAUSSE ANCIEN MAIRIE Demande de subvention

Suite aux travaux prévus dans le local rez-de chaussée de l'ex mairie, la commune a obtenu 2 subventions pour un total de 30 000€

V – VERANDA CANTINE SCOLAIRE

L'agrandissement de la cantine par une véranda a été finalisé pendant les vacances d'été et mis en service le 1^{er} jour de la rentrée scolaire.

Monsieur P-L BALLETT : nous avons travaillé avec de bonnes entreprises, les dépenses sont conformes aux devis.

Il reste à mettre les stores et poser les lisses aux ouvrants.

VI – MODIFICATION PLU : ZONE 2 AU

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme du 30 aout 2017 pour la mise à jour du PLU zone 2 AU, M Bloch informe le conseil qu'il a été décidé de lancer cette mise à jour, Les documents finalisés sont repris par le bureau d'étude Triangle.

Une enquête publique aura lieu et les dates seront communiquées aux spinosiens.

M. le Maire : Des spinosiens se sont plaints de ne pas avoir été informés lors des modifications précédentes et nous veillerons à renforcer la communication de cette modification importante.

Une précision : lors du vote du PLU en 2010, le conseil de l'époque a voulu densifier le centre du village par rapport aux autres secteurs extérieurs. C'était un choix qui a été largement débattu.

La programmation de notre PLU de 2010 impose l'ouverture des zones 2AU avant 2020, ce que nous a rappelé la Préfecture. La CCDSV qui a été informée de la lettre de la Préfecture a pris l'engagement de réaliser les travaux d'extension de l'assainissement collectif pour se caler sur le calendrier du PLU de la zone 2AU Bois Faguin.

VI - QUESTIONS DIVERSES

URBANISME DIA: Les DIA (déclarations d'intentions d'aliéner) sont demandées par les notaires aux mairies lors de la vente d'un bien.

Suite à la demande écrite de Monsieur G. LEFEBVRE de lui communiquer une DIA.

Monsieur le Maire et M. F. BLOCH ont répondu par un refus;

M. le Maire : le maire ne peut pas communiquer une DIA, même à un conseiller.

Monsieur G. LEFEBVRE : c'est important pour tout le monde de savoir comment se traite une DIA.

M. F. BLOCH C'est la vie privée, j'ai fait beaucoup de recherches et je vous ai répondu que les DIA n'étaient pas communicables.

Monsieur G. LEFEBVRE je n'avais pas la réponse que je souhaitais, je l'ai eu par la préfecture.

La préfecture a confirmé les dires de F Bloch : Les DIA ne sont pas communicables pour des raisons de protection de la vie privée.

SECHERESSE 2015 : M Charles de la Verpillière nous informe par courrier en date du 17 juillet 2017, qu'il réitère auprès du nouveau gouvernement, la question posée au ministre des finances et des comptes publics au sujet du refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

EGLISE : L'appel aux dons lancé en 2016 par l'Abbé PILLET pour l'église de Saint Bernard à produit la somme de 3160€.

ECOLE : Suite de l'école à 4 jours et demi pour l'année 2017 / 2018. Une concertation avec les enseignants et parents d'élèves se déroulera au cours du 4eme trimestre 2017 afin de décider du rythme scolaire pour la rentrée 2018.

SPINOS AMIMATION : vide grenier le dimanche 10 septembre 2017

SBI : Monsieur J-P PILLON : a-t-on une date pour la diffusion de SBI ?

M. le Maire nous sommes en retard, il faut trouver quelqu'un pour le finaliser.

Pour la suite on pourrait partir sur un SBI par an.

COMMISSIONS : Monsieur J-P PILLON : 3 commissions dans la semaine c'est beaucoup trop, il faut penser à ceux qui travaillent.

M. le Maire : oui c'est vrai, mais c'est la rentrée, il faut traiter les dossiers.

Monsieur J-P PILLON : je suis en déplacement c'est compliqué.

RADARS : Monsieur F. PATIN : le relevé indique que 70% des véhicules dépassent les 70 km/h Avenue de la Grande Seiglière.

On comptabilise 2000 véhicules jour sur le sens Trévoux Anse.

FINANCE : Monsieur P. WATSON : la commission finance se réunira mi-octobre.

JOURNEE DU PATRILOINE : le château ne participera pas cette année.

ECLAIRAGE PUBLIC : Monsieur P-L BALLET : une spinosienne se plaint de la puissance de l'éclairage public devant sa maison.

Madame K. PERRET : invitation nouveaux arrivants, le 14 octobre salle Chabrier.

M. le Maire : samedi 9 septembre réunion rencontre scolaire entre enseignants, associations, parents d'élèves et mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Prochain conseil municipal : Lundi 2 octobre 2017 à 19h30